

INFO-FLASH



MELSHEIM

Décembre 2021



Mairie de MELSHEIM

Tél. : 03.88.91.52.62

mairie.melsheim@payszorn.com

Ouverture au public :
Vendredi de 15h à 18h

**La mairie sera fermée les
vendredis 24 et 31 décembre**

Permanence du Maire :
Vendredi à partir de 17h
sur rendez-vous uniquement

SOMMAIRE

1. Recensement
2. Demandes d'urbanisme
3. Annulation vœux du maire
4. Cadeaux pour les aînés
5. Permanences de la bibliothèque
6. Divers

1. Recensement

Le recensement de la population aura lieu au courant du mois de janvier 2022.

Une personne se chargera de passer au domicile des villageois pour la distribution du questionnaire de recensement ou pour donner les identifiants pour effectuer le recensement en ligne.

Ainsi, le recensement est réalisable au format papier ou au format numérique sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

2. Demandes d'urbanisme

Nous vous informons que les demandes d'autorisations d'urbanisme pourront être déposées en ligne à compter du 1er janvier 2022.

Conformément à une directive du gouvernement, le dépôt en mairie au format papier reste acceptable pendant quelques temps encore.



3. Annulation vœux du maire

Au vue de l'évolution de la situation sanitaire, nous sommes contraints d'annuler les vœux du Maire.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

4. Cadeaux pour les aînés

Compte-tenu de la situation sanitaire et de l'état de la Salle des Fêtes, le repas des aînés ne peut être organisé.

Il sera remplacé par un bon d'achat valable au restaurant Tilleul, à la Corne d'Abondance (M Hubert SCHAEFFER) et à la ferme MERKLING. Le Comité des Fêtes les remercie pour leur engagement.

5. Permanences de la bibliothèque

La bibliothèque du village sera fermée du 19 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclus.

L'équipe des bénévoles sera à nouveau heureuse de vous accueillir les jours suivants pour le mois de janvier :

- Le samedi 8 janvier 2022 de 10h à 11h
- Le mercredi 12 janvier 2022 de 16h à 17h
- Le lundi 17 janvier 2022 de 18h à 19h
- Le mercredi 26 janvier 2022 de 16h à 17h
- Le lundi 31 janvier 2022 de 18h à 19h



Toujours à votre disposition

Annick ELOY

Edith LIENHARDT

Arlette MAISONNASSE

Christine MILANO

Edith RICHERT

Les bénévoles

6. Divers

Nous vous rappelons que les trottoirs sont réservés aux piétons et non aux voitures. Nous vous demandons donc de ne pas stationner votre véhicule aux abords d'un carrefour ou d'un virage et de garer votre véhicule sur votre propriété.

Aussi, tout propriétaire ou locataire est tenu de tenir le trottoir et les caniveaux au droit de sa propriété ou de sa location en état de propreté et d'en assurer le désherbage afin que le village reste propre.

Enfin, nous recevons régulièrement des plaintes pour des nuisances sonores d'animaux domestiques (abolements). Nous vous prions de bien vouloir veiller à ce que votre animal ne dérange pas le voisinage.

Nous comptons sur vous pour rendre la cohabitation dans la commune plus agréable.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

